



## REGLEMENT SAISON 2017-2018

### CHAMPIONNATS REGIONAUX WATER-POLO

- :- :-

#### **Préambule :**

La ligue du Centre-Val de Loire organise pour la saison 2017-2018 deux championnats régionaux :

- Un championnat régional toutes catégories réservé aux joueurs nés en 2001 et avant (2002 avec simple surclassement / 2003 avec double surclassement).
- Un championnat régional Jeunes, réservé aux sportifs nés entre 2003 et 2008.

Ces championnats permettront de décerner les titres de Champion régional et Champion régional Jeunes en fin de saison.

#### **Engagement des équipes :**

Chaque club devra remplir le formulaire de pré-engagement avant le 19 juin 2017. L'engagement définitif devra être confirmé au plus tard le 15 septembre 2017 pour le championnat régional toutes catégories, le 14 octobre pour le championnat régional Jeunes.

#### **Déroulement du championnat régional toutes catégories :**

9 équipes sont engagées, le championnat se déroulera avec une phase éliminatoire (poules tirées au sort):

- 1 poule de 5 (COV – ENT – ACB – AAJB – Ent Orléans/Saran)
- 1 poule de 4 (ASNB – Ent St Jean/CJF – Ent Saran/Orléans – ASG)

Et une phase finale regroupant :

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule pour déterminer le champion régional
- Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule

L'équipe classée 5<sup>ème</sup> de la poule A pourra programmer des rencontres amicales selon les possibilités.

Le calendrier définitif sera diffusé aux clubs engagés le 20 septembre 2017 et la première phase du championnat devra impérativement se terminer avant le 18 février 2018.

#### **Déroulement du championnat régional Jeunes (à compléter après le 14 octobre):**

Ce championnat se déroulera sous forme de tournois regroupant les équipes engagées (équipes mixtes entre clubs possibles) sur six dates de 13 heures à 18 heures, les dimanches 3 décembre 2017, 14 janvier 2018, 11 février 2018, 25 mars 2018, 8 avril 2018, 10 juin 2018.

#### **Droits d'engagements :**

Le coût de l'engagement des équipes seniors a été fixé par l'assemblée générale à 1000 € quelle que soit la composition de l'équipe. Les droits d'engagement doivent parvenir à la Ligue avant la première journée du championnat. Toute demande d'échelonnement doit faire l'objet d'un courrier au trésorier de la Ligue.

Pour le championnat régional Jeunes, le coût est de 800 € à régler à la Ligue avant le 2 décembre 2017.

#### **Arbitrage championnat régional toutes catégories:**

Toutes les équipes engagées dans le championnat régional doivent fournir un arbitre (officiel A, stagiaire, en formation). Toutefois, compte tenu du faible nombre d'officiels disponibles en région, il est convenu que les clubs s'organisent pour que les rencontres se déroulent en auto-arbitrage (chacun des deux clubs fournit un officiel).

Le club ne fournissant pas d'officiel accepte sans réserve un arbitrage unilatéral par l'officiel de l'autre club. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Les clubs peuvent, à leurs frais, solliciter la présence d'un officiel A désigné par la Ligue si disponibilité.

#### **Arbitrage championnat régional Jeunes :**

Les tournois de ce championnat serviront de support à la formation d'officiels A organisée par la Ligue avec un formateur neutre. Ainsi, chaque rencontre sera dirigée soit par les officiels en formation soit par un arbitre officiel désigné par la Ligue.

### **Licences et tests ENF :**

Tous les joueurs doivent impérativement être licenciés le jour de la rencontre et être titulaires du Pass'compétition pour ceux nés en 2004 et après.

Des sessions du Pass'compétition seront organisées au début de chacun des tournois du championnat régional jeunes. Les clubs doivent s'organiser pour que les pass'sports de l'eau soient validés en amont.

Les clubs faisant participer à une rencontre un joueur non licencié ou non à jour de ses tests ENF verront la rencontre perdue par pénalité.

### **Saisie ExtraNat :**

Toutes les rencontres devront obligatoirement être saisies sur ExtraNat. Tout défaut sera pénalisé d'une amende de 100 €.

### **Horaires des rencontres – reports de matches :**

Les rencontres sont par principe programmées le samedi soir à 20 heures. En cas de changement d'horaire, le club visiteur doit donner son accord.

Les rencontres peuvent également se dérouler le dimanche. Organisation en semaine uniquement si accord du club visiteur.

Le club recevant doit confirmer le lieu et l'horaire de la rencontre au plus tard huit jours avant la date initiale.

En cas de changement, la Ligue doit être informée des dates et horaires décidés au plus tard 8 jours avant la date programmée. En cas de non-respect de ce règlement, le match sera perdu par pénalité pour le club demandeur.

### **Classement :**

Les classements seront effectués par la Ligue en fonction des résultats des rencontres :

- Match gagné = 3 points
- Match nul = 2 pt
- Match perdu = 1 pt
- Forfait, abandon ou disqualification = 0 pt

Un forfait ou une disqualification est considéré comme un score de 8-0

En cas d'égalité à l'issue d'une poule ou du championnat, les équipes seront départagées comme suit :

- Résultat des matches les ayant opposés
- Goal average des matches les ayant opposés
- Goal average général
- Meilleure attaque

### **Réclamations :**

Toutes les réclamations signalées sur la feuille de match devront être confirmées par écrit à la Ligue au plus tard le mercredi suivant la rencontre.

### **Forfait :**

Une équipe déclarant forfait pour un match, outre la perte d'un point au classement, sera pénalisée d'une amende de 100 € (déclaré avant le vendredi 12 heures) ou 200 € si le forfait n'a pas été déclaré dans ce délai.

### **Responsabilité du club organisateur :**

L'organisateur a la charge du service d'ordre.

Il est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond aux prescriptions réglementaires.

Il doit prévoir les officiels licenciés nécessaires à la tenue de la table de marque (chronométreurs, secrétaire), ainsi que le matériel ad hoc (feuille de match, chronomètres, corne de brume, sifflet, drapeaux, tableau d'affichage du score, tableau d'affichage des fautes). Une personne licenciée de l'équipe adverse aura accès à la table.

Il a la charge de saisir la feuille de match dans ExtraNat, au plus tard le mardi suivant la rencontre et d'envoyer la feuille « papier » à la Ligue dans ce même délai. Attention : une feuille non-saisie dans ExtraNat entraîne une amende de 100 €.

**Sanctions sportives :**

Les EDA, EDS et cartons rouges devront faire l'objet d'un rapport d'arbitre écrit et détaillé transmis à la Ligue dès le lundi suivant la rencontre.

Si un match est arrêté ou non joué, pour quelque raison que ce soit, il appartiendra à la Ligue de statuer sur la suite à donner.

Tout joueur exclu définitivement sans remplacement sera automatiquement suspendu pour deux matches, sans préjudice des sanctions ultérieures pouvant être appliquées.

Tout joueur exclu définitivement avec remplacement est « averti » pour la saison, une seconde EDA entraîne une suspension automatique d'un match.

Les arbitres sont chargés de vérifier les licences des joueurs et officiels, ainsi que les sur-classements ou doubles sur-classements éventuels.

**Joueurs brulés :**

Les clubs ayant une équipe dans un championnat national (N2 ou N3) doivent déclarer à la Ligue avant le premier match du championnat une liste de 7 joueurs qui ne peuvent participer au championnat régional.

**Litiges :**

Tout litige sera jugé par l'ETR water-polo (DTR et référents régionaux) qui soumettra une décision au bureau directeur.